



IMACOM, JESSICA GARNEAU

L'annonce d'une nouvelle mutuelle de formation a été faite par la députée de Saint-François et ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay; le président du SIB-Estrie, Bruno Paradis; et la présidente du conseil d'administration de cette mutuelle, Lyne Langlois.

PREMIÈRE RÉGIONALE

L'Estrie crée une mutuelle de formation

GILLES FISETTE

gilles.fisette@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Une mutuelle de formation pour le secteur du bois vient de voir le jour en Estrie. Même si elle s'adresse d'abord aux entreprises de l'industrie du bois, cette mutuelle peut étendre ses services à toutes les industries qui veulent s'offrir des services de formation et de qualification de la main-d'œuvre.

C'est ce qu'ont expliqué, hier matin, en conférence de presse, la députée de Saint-François et ministre des Relations intergouvernementales et de la Francophonie, Monique Gagnon-Tremblay, le président du SIB-Estrie (Service intégré du bois), Bruno Paradis, et la présidente du conseil d'administration de cette mutuelle, Lyne Langlois.

Il s'agit d'une première en région, a souligné la ministre

en rappelant l'importance de la formation pour une main-d'œuvre plus qualifiée, pour une croissance mieux soutenue des entreprises et pour le développement économique du Québec.

La mutuelle, a raconté de son côté M. Paradis, est le fruit d'un cheminement de plusieurs années et qui a mené à une vaste enquête auprès des entreprises du secteur du bois afin de connaître leurs besoins.

Une volonté commune

«La mutuelle est née de la volonté des membres du SIB-Estrie de se prendre en main et de se donner des services en région pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre», a-t-il souligné.

Trois formations prioritaires ont été identifiées. La première est déjà en cours. Elle concerne 30 superviseurs de 11 entreprises de transformation du bois. Ces superviseurs ont appris leur

métier sur le tas, car aucune formation n'existait... jusqu'à maintenant.

Les deux autres formations s'adresseront aux employés affectés au moulurage et au classement du bois débité.

Mais, a signalé Mme Langlois, la mutuelle pourra offrir ses services à d'autres industries que le bois puisque, a-t-elle spécifié, son mandat est régional et non pas sectoriel.

«Nous sommes prêts à accueillir les demandes des entreprises de toute la région et j'espère qu'elles seront nombreuses à faire appel à nos services», a-t-elle déclaré.

Hier, la ministre a annoncé que la Commission des partenaires du marché du travail allait contribuer pour la somme de 99 000 \$ au projet de formation des superviseurs. Elle a ajouté que la mutuelle a obtenu une reconnaissance officielle pour les trois prochaines années.